

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi cinq juin à dix-neuf heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Éric ROUSSEL, maire.

Étaient présents : Mme Anne-Laure JUBAULT ; Mme Nadia HUMEAU ; Mme Sophie LOPEZ-GALLOU ; Mme Valérie PICHARD ; M. Frédéric BERTHORELLY ; M. Paul Bournonville ; M. Henri HABERT ; M. Eric ROUSSEL ; M. Diego RODRIGUEZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Mylène COUTY donne pouvoir à Mme Nadia HUMEAU

Absent : M. Manuel DE CARVALHO,

Mme Anne Laure JUBAULT a été élue secrétaire de séance.

I - ÉLECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Henri HABERT, M. Paul BOURNONVILLE, M. Frédéric BERTHORELLY et Mme Anne Laure JUBAULT. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

1. Vote du délégué (un)

Les candidatures enregistrées : M. Éric ROUSSEL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Éric ROUSSEL 10 voix

M. Éric ROUSSEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

2. Vote des délégués suppléants (trois)

Les candidatures enregistrées : Mme Nadia HUMEAU, Mme Sophie LOPEZ-GALLOU et M. Henri HABERT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Nadia HUMEAU 4 voix
- M. Henri HABERT 3 voix
- Mme Sophie LOPEZ-GALLOU 3 voix

Mme Nadia HUMEAU, M. Henri HABERT et Mme Sophie LOPEZ-GALLOU sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

II – CLECT DE L'AGGLO : DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du 27 juin 2026 relative à la création de la CLECT ;

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux issus de leur Conseil municipal respectif ;

Considérant la demande de la Communauté d'agglomération de désigner avant le 30 juin 2026 les représentants communaux au sein de la CLECT ;

Il est proposé de désigner M. Henri Habert en tant que représentant titulaire de la CLECT et M. Paul Bournonville en tant que représentant suppléant de la CLECT.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Désigne M. Henri Habert en tant que représentant titulaire de la CLECT et M. Paul Bournonville en tant que représentant suppléant de la CLECT.

III – REMBOURSEMENT D'UNE DEPENSE EFFECTUEE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rembourser les dépenses suivantes émises pour le compte de la commune :

- achat d'un regard de trottoir à 97,10 € par M. Éric Roussel

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve la proposition de remboursement présentée par Monsieur le Maire.

IV – AVIS : MODIFICATION DES STATUTS DU SIRP

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SIRP de Mézières-en-Drouais a modifié ses statuts par délibération le 5 mai 2026.

Cette modification consiste à changer l'adresse du siège du syndicat pour le 9 bis rue des écoles, 28500 Mézières-en-Drouais.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis concernant cette modification.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve la modification des statuts du SIRP.

V - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DEL-2026-23 : COMPOSITION DE LA CCID

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : la délibération n° DEL-2026-23 concernant la composition de la Commission Communale des Impôts Directs doit être annulée et remplacée en ce sens que Monsieur le Maire, Éric Roussel, ne doit pas faire partie des 24 noms proposés par l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 22 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de dresser une liste de 24 noms parmi les personnes éligibles.

- 1- Dominique MARIGNIER
- 2- Anne Laure JUBAULT
- 3- Henri HABERT
- 4- Sophie LOPEZ-GALLOU
- 5- Manuel DE CARVALHO
- 6- Nadia HUMEAU

- 7- Valérie PICHARD
- 8- Frédéric BERTHORELLY
- 9- Mylène COUTY
- 10- Paul BOURNONVILLE
- 11- Diego RODRIGUEZ
- 12- Christine RENAUX-MARÉCHAL
- 13- Thierry HUMBERT
- 14- Dominique COUVREUR
- 15- Didier MARIN-MENA
- 16- Younick THÉPAULT
- 17- Cédric CEULEMANS
- 18- Marie-Hélène CEULEMANS
- 19- Nicolas BOURNONVILLE
- 20- Vincent TARDY-PLANECHAUD
- 21- Aurélie MOUILLARD
- 22- Philippe GOVIN
- 23- Tina KNIPPER
- 24- Marie-Jeanne MERCIER

QUESTIONS DIVERSES

1. Inventaire piscicole du plan d'eau d'Ecluzelles du 24 au 26 Août :

Accord à l'office Français de la Biodiversité de réaliser un inventaire piscicole du plan d'eau d'Ecluzelles par application de la norme NF EN 14757 de juillet 2015 relative à la Qualité de l'eau par échantillonnage des poissons à l'aide de filets maillants.

Cet inventaire piscicole sera complété par des prélèvements d'eau dans le respect d'un protocole scientifique de séquençage d'ADN environnemental. Ce protocole Fish-DNA-Watch (Le projet visant à valider deux méthodes de biosurveillance des poissons (ADNe et hydroacoustique) sur 12 plans d'eau en France) est co-conduit par le pôle de recherche et développement ECLA (Ecosystème Lacustre) de l'OFB, l'INRAE et l'Université de Savoie, Mont Blanc. Cet inventaire permettra également d'assurer la recherche des substances prioritaires de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) par la mise en œuvre du protocole BIOTE (surveillance chimique des eaux).

Afin, ils réaliseront une description hydromorphologique du plan d'eau afin de compléter les données poissons dans l'objectif du « bon état » écologique de la DCE (directive-cadre sur l'eau vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses).

2. Travaux de voirie

A- Montée de Blainville

Lors des dernières fortes pluies, on s'est aperçu que les travaux n'ont pas suffi à éliminer la descente de l'eau sur la RD929 et que la bouche d'écoulement des eaux de pluie devant le dos d'âne était trop petite pour pouvoir absorber la quantité d'eau.

2 actions menés :

- Appel au département pour qu'ils érasent le bas-côté pour conduire l'eau sur les bords et ne pas laisser l'eau sur la route.
- Prise de contact avec le département pour pouvoir agrandir la bouche d'écoulement des eaux de pluie.

B- Montée de chemin du bois de Laplace

Lors des dernières fortes pluies, on s'est aperçu que les travaux ont empêché la descente sur la RD929 d'une grosse quantité d'eau et de pierres.

C- Rétrécissement RD929

Pour donner suite à la décision de rétrécir la RD929 et de mettre un sens de circulation, pour faire ralentir les voitures venant de Charpont, on s'est aperçu que la situation était devenue dangereuse. De ce fait un rétrécissement de voie est prévu avec pose de potelet au début. Il a été convenu de faire des tests début juin pendant 15 jours afin de

déterminer les meilleurs travaux à faire pour sécuriser la zone.

3. Projet de création de la voie verte Maintenon-Saint-Georges-Motel

Suite au Copil de présentation de l'avant-projet aux communes de : Saint-Georges-Motel, Montreuil, Chérisy, Sainte-Gemme-Moronval, Luray, Ecluzelles, Charpont, Villemeux-sur-Eure, voici un résumé.

Le projet qui pour la partie Ecluzelles sera sur le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer. La voie verte sera goudronnée sur tout son parcours. Elle partira de Montreuil, jusqu'à Maintenon.

Elle arrivera sur notre territoire en passant par Saint Gemme de Moronval, ensuite Mézière, puis Ecluzelles, et continuera vers Charpont.

L'entretien restera à la charge de la commune, et le droit de police du maire s'appliquera.

4. Réparation de la boîte à livres

M. Manuel De Carvalho, conseiller municipal, a accepté de réparer la boîte à livres, la mairie devra acheter les matériaux pour une estimation de 200 € de fourniture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance

Le maire